

INITIATION AUX PREMIERS SECOURS

Durée :	1 jour (7 h)	Tarifs : Nous contacter	
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de mise à disposition signée par le client -Le cas échéant, retour de l'accord de prise en charge par l'OPCO	Délaï d'accès : Dès la réception de la convention de formation signée	
PSH/PMR (Personne en situation de Handicap) :	-Le cas échéant, merci de contacter notre référent PSH/PMR (coordonnées ci-dessous)		
Contacts :	Service Commercial et administratif : Référent Technique et pédagogique : Référent PSH/PMR : Mail :	M. LEPREVOST David au 03 25 46 00 45 M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71 M. BALIK Aurélien au 06 26 75 31 71 contact@afcpvention.com	
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation	Nombre de participants : 1 à 10 Organisation de la formation : en continu
Public visé :	Toute personne souhaitant acquérir les notions de base en secours à la personne.		
Prérequis :	Savoir lire/comprendre/parler le Français.		
Objectifs :	-Porter les premiers secours en cas d'accident du travail. -Concourir à la mise en place des mesures de prévention qui pourront éviter les accidents		
Moyens pédagogiques :	- Exposé didactique (projection d'un PowerPoint), - Cas pratiques faisant intervenir les stagiaires dans le rôle du témoin, de la victime et du sauveteur et matériel de secourisme (mannequins, défibrillateur factice, outils factices, etc.).		
Intervenant	Formateur SST rattaché à un organisme de formation habilité. NB : Le CV du formateur est joint au présent document.		
Sanction de la formation	En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires. Une attestation de stage sera remise à tout participant ayant assisté à l'ensemble de l'action de formation.		

PROGRAMME :

I. Rechercher les risques persistants pour protéger :

- ✓ **Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste doit être capable :**
 - De reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et (ou) son environnement.
 - De supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même au risque.
- ✓ **Cas particulier**
 - Protection des populations en cas d'alerte : sirène

II. Examiner la victime et faire alerter :

- ✓ **Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste doit être capable :**
 - D'examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 - De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise

III. Secourir

- ✓ **Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste doit être capable :**

D'effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)

 - a) La victime saigne abondamment ... Cas particuliers
 - b) La victime s'étouffe
 - c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
 - d) La victime répond, elle se plaint de brûlures
 - e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
 - f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - g) La victime ne répond pas, elle respire
 - h) La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- ✓ **Chaque stagiaire sera évalué à l'issue d'au moins un cas de mise en application des acquis.**